

Conseil de l'UFR ALLSH

amU Faculté des arts, lettres,
langues et sciences humaines
Aix Marseille Université

Jeudi 21 mai 2026



amU
Aix Marseille Université

Ordre du jour

1. Organisation des séances
2. Composition du Bureau de l'UFR
3. Composition du Comité des Études
4. Composition du Comité de la Recherche
5. Procédure de désignation des personnalités extérieures
à titre personnel
6. Calendriers pédagogiques

1. Organisation des séances

- Conseil plénier et conseil restreint
- Définition de l'ordre du jour
- Envoi des convocations
- Procurations
- Enregistrement des séances
- Prise de paroles
- Vote des décisions

VOTE

2. Composition du Bureau de l'UFR : 2 possibilités

Première possibilité :

Composition selon l'article 16 des statuts de l'UFR :

- 1 représentant Collège A
- 1 représentant Collège B
- 2 représentants Collège IATSS
- 2 représentants Collège Usagers

sur proposition du Directeur, votée en CUFR

Deuxième possibilité :

Composition selon l'usage de l'UFR :

1 représentant par liste représentée, pour tous les collèges

sur proposition des têtes de liste

Composition du Bureau

Choix 1 :

Composition selon les
statuts :

6 représentants pour
tous les collèges

Choix 2 :

Composition selon
l'usage actuel :

1 représentant par
liste représentée (soit
9 membres)

VOTE

3. Composition du Comité des Études

Élection des membres proposés

Propositions Membres Comité des Études

Collège A :

GOMEZ Gérard

BRÉJARD Vincent

LIZZINI Olga

Collège B :

CÉSARO Pascal

ATLAN Catherine

DIAS-DUARTE Pedro

VOTE

4. Composition du Comité de la Recherche

- Élection des membres proposés**

Propositions Membres Comité de la Recherche

Collège A :

LO MONACO Grégory

KASER Pierre

GRONDEAU Alexandre

Collège B :

MATTINA Cesare

LORENZONI Virgile

PELLETEY Sarah-Maya

VOTE

4. Composition du Comité de la Recherche

- validité des avis consultatifs malgré
l'incomplétude du Comité

VOTE

5. Procédure de désignation des personnalités extérieures à titre personnel

- Sur proposition d'un membre élu du Conseil
- Une fois les candidatures recueillies et déclarées recevables, elles seront adressées aux membres élus du Conseil d'UFR et seront soumises au vote pour délibération

Pour être déclarées recevables, les candidatures devront :

- a/ répondre aux conditions posées par l'article D 719-47 du Code de l'éducation qui rappelle la notion « de membre extérieur à l'établissement »,
- b/ comporter un CV et une lettre de motivation,
- c/ avoir une lettre de soutien d'un membre élu du Conseil de l'UFR.

Article D 719-47 du code de l'éducation

Les enseignants chercheurs,
enseignants, chercheurs et personnels
non enseignants en fonctions dans
l'établissement et les étudiants inscrits
dans l'établissement ne peuvent être
désignés au titre de personnalités
extérieures.

Transmission des candidatures:

soit

- déposées en main propre auprès de la Directrice administrative de l'UFR

soit

- adressées par lettre recommandée à la Directrice administrative de l'UFR avec accusé de réception par le candidat

Réception des dossiers 15 jours avant le CUFR prévu pour la désignation

6. Formation

- Calendriers pédagogiques

Ajout point - Motion

Information

**- Ordre du jour du Conseil d'UFR
du 28 mai 2026**

1. Questions diverses

2. Campagne ATER (délibération)

3. Formation :

- Campagne diplômes d'établissement (délibération)
- Accréditation Master Philosophie (délibération)
- Calendriers pédagogiques dérogatoires (délibération)
- Enseignements hors maquette (délibération)

4. Recherche :

- Manifestations scientifiques – 2e appel 2026 – classement (délibération)

5. Relations internationales :

- Fiche projet avec UNIRAJ, Inde (délibération)
- Fiche projet avec Komazawa University, Japon (délibération)
- Fiche projet avec Tokyo Foreign Studies University – TUFS, Japon (délibération)
- Fiche projet avec l'Université de Chuo-Tokyo, Japon (délibération)
- Fiche projet avec l'Université des Seychelles (délibération)
- Fiche projet avec l'Université de Ryukoku (délibération)
- Fiche projet avec l'Université de Kumamoto (délibération)
- Fiche projet avec l'Université de Nanzan (délibération)
- Fiche projet avec l'Université de Grenade (délibération)
- Fiche projet avec l'Université de Valence (délibération)
- Fiche projet avec l'Université de Chypre (délibération)
- Fiche projet avec l'Université industrielle de Santander (délibération)

6. Vie étudiante :

- Demande de subvention du Bureau des étudiants en double licence (délibération)

Merci de votre
attention

amU Faculté des arts, lettres,
langues et sciences humaines
Aix Marseille Université

amU
Aix Marseille Université